

**FORMULAIRE 13**  
**AVIS DE CONTRE-INTERROGATOIRE**  
**ARTICLE 40 DE LA LOI**

*Loi sur le privilège dans l'industrie de la construction*

**DEST. :** \_\_\_\_\_, une personne qui peut être  
(nom du créancier privilégié, de son mandataire ou de son cessionnaire, ou du fiduciaire du fonds en  
fiducie des ouvriers)

contre-interrogée sur un avis de privilège daté du \_\_\_\_\_ en ce qui concerne le local suivant :

\_\_\_\_\_  
(adresse du local)

**VOUS ÊTES TENU(E) DE VOUS PRÉSENTER POUR SUBIR UN CONTRE-INTERROGATOIRE SOUS SERMENT** en  
ce qui concerne l'avis de privilège, le

\_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_, dans les bureaux de  
(date) (heure)

\_\_\_\_\_  
(nom, adresse et numéro de téléphone de la personne qui procède au contre-interrogatoire)

et d'apporter avec vous tous les documents relatifs à l'avis.

Si vous ne vous présentez pas, sans motif valable, vous risquez qu'il soit donné mainlevée de votre privilège et vous pourriez  
devoir payer les frais judiciaires découlant de votre absence.

Date: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
(nom, adresse et numéro de téléphone de la personne ou de l'avocat qui exige le contre-interrogatoire)